



## Réunion de Bureau du 14 décembre 2020

### Compte rendu

#### Objet de la réunion

Tous sujets d'actualité

#### Date de rédaction

15/12/2020

#### Date / heure de début / durée

14 décembre 2020 / 15h30 - 21h30 / 6h

#### Rédacteur

Ralph CHAILLOU

#### Lieu

Saint-Jean-de-Linière (49)

#### Nom du fichier

2020 12 14 CR Bureau.pdf

#### Participants

François BELLO

Eric DORIZON

Dominique CARAN

Ralph CHAILLOU

#### Destinataires

Bureau

Comité Directeur

#### Absents excusés

Néant

#### Destinataires pour information

Néant

#### Ordre du jour :

- ✓ Composition du bureau – Examen des commissions au Comité Directeur
- ✓ AAP 2021
- ✓ ETR
- ✓ Challenge des Clubs des Pays de la Loire
- ✓ Gouvernance de la Ligue
- ✓ Charte Graphique
- ✓ Obligations règlementaires de La Ligue, des Comités Départementaux
- ✓ Reprise des compétitions
- ✓ Site internet de la Ligue et page Facebook

# COMPTE RENDU

## GOVERNANCE DE LA LIGUE

- Cette première réunion du Bureau fait suite à la récente démission de la Présidence de Hervé GAVLAK. Le Président par intérim, François BELLO propose la désignation d'Eric DORIZON en position de Président Adjoint par intérim : Eric DORIZON accepte. Cette proposition est à valider lors du prochain Comité Directeur.  
Le Bureau décide de retirer la signature sur les comptes bancaires logés au CIC de Pornichet, à Monsieur Hervé GAVLAK, en faveur de Monsieur François BELLO.  
Le compte rendu des réunions de Bureau est à transmettre aux membres du Comité Directeur.
- **Comité Directeur** : 9 élus et une personne en cours de cooptation (Christophe EPY) sur 11 membres prévus dans les statuts de la Ligue. Il manque encore une personne pour l'équilibre de la Gouvernance de la Ligue. De plus, aucun représentant Black Ball n'est représenté → François BELLO se charge de solliciter le ou la candidate à coopter.
- **Obligation règlementaire Ligue** : transmettre au secrétariat Fédéral le Procès-Verbal (PV) de la dernière Assemblée Générale (AG) ordinaire avec copie des comptes → Ralph CHAILLOU va transmettre ces documents au Secrétariat Général de la Fédération.
- **Obligation règlementaire des Comités Départementaux** : transmettre au secrétariat de la Ligue le PV de leur dernière AG ordinaire et ceux-ci doivent être transmis à tous les membres du Comité Directeur. Nous avons reçu les PV du 72 et 85, et ils seront diffusés prochainement à l'ensemble des membres du Comité Directeur. À ce jour, les AG du 44 et du 49 ne se sont pas encore tenues, et les PV seront diffusés dès réception.
- **Adresse postale de la Ligue** : pour le moment le lieu est l'adresse personnelle d'Hervé GAVLAK. Un dossier administratif de mise à jour est parti à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire et il va être actualisé. L'adresse géographique de la Ligue va devenir la Maison Départementale des Sports à Nantes, ce qui aura notamment pour conséquence de ne pas devoir la changer à chaque modification de Présidence.
- **Validation des fonctions** : Ralph CHAILLOU souhaite rester dans le sportif et l'arbitrage. Il accepte le poste de Secrétariat uniquement pour dépanner. Il est proposé de coopter formellement Christophe EPY au sein du Comité Directeur lors de sa prochaine réunion. Ralph assurera donc le secrétariat des réunions de Bureau et Christophe le secrétariat des réunions du Comité Directeur. Par ailleurs, les membres du Bureau sont invités à consulter la boîte mail secrétariat de la Ligue (le Secrétaire n'a pas mission de transmettre les éléments reçus à chacun des membres). De plus, les Présidents de Commission assurent et assument les secrétariats de leur commission.
- **Commissions du Comité Directeur** : François BELLO demande à ce que chaque membre de commission soit en lien direct avec le responsable de sa commission. Les responsables de commissions sont en charge notamment d'informer le Comité Directeur. Le Bureau et/ou le Comité Directeur valide préalablement toutes communications directes avec les clubs et/ou les joueurs. Cette méthode de travail sera à nouveau évoquée et réaffirmée lors du prochain Comité Directeur.

## DEVELOPPEMENT COMMUNICATION

- **Mise à jour du site Internet de la Ligue** : Nicolas BLUSSEAU assure la fonction et dispose seul des habilitations et codes à cet effet. François BELLO demande que les suggestions de mise à jour soient adressées à Eric DORIZON Responsable de la Commission Développement Communication préalablement à toutes insertions sur le site. Concernant le futur site internet de la Ligue (en substitution de l'actuel qui devient obsolète), Dominique CARAN s'interroge de savoir si l'architecture du site fédéral ne pourrait être utilisée par la Ligue ? Eric DORIZON et Nicolas BLUSSEAU sont en charge de présenter lors d'un prochain Comité Directeur les travaux en cours pour la refonte d'un nouveau site. Enfin, mission est confiée d'actualiser l'actuel Facebook Ligue de Billard uniquement consacré à ce jour au Black Ball.
- **Appels à projet 2021 (AAP)** : les dossiers que les clubs proposent sont à remonter à la Fédération avec l'avis de la Ligue avant 15 janvier 2021. Le Bureau confirme qu'Eric DORIZON centralise les dossiers et les avis de Dominique CARAN, Eric DORIZON, Laurent RAISON et Olivier PARRÉ. Puis, in fine François BELLO décide de l'avis Ligue sur chaque dossier. Eric DORIZON remonte les dossiers et les avis de la Ligue à la Fédération. Par ailleurs, le Bureau décide que pour cette campagne AAP 2021, la Ligue ne déposera pas de dossier.
- **Challenge des clubs** : le Challenge des clubs de billard des Pays de la Loire a été annoncé par écrit à tous les clubs. Eric DORIZON et Dominique CARAN se charge de présenter une version définitive lors du prochain Comité Directeur pour validation définitive du règlement et mise en œuvre dès la réouverture des clubs.
- **Equipe Technique Régionale (ETR)** : François BELLO et le DTN Marc MASSÉ ont récemment évoqué le sujet. Les documents préparatoires et explicatifs sont désormais connus de François BELLO, Dominique CARAN, Eric DORIZON, Hervé GAVLAK ainsi que de Vincent LELIÈVRE et de Yannick LEGREGAM. Eric DORIZON rappelle les 2 domaines traités par l'ETR :
  - 1) Développement du billard et mise en place d'Ecole de Billard.
  - 2) Détection jeunes et formation du haut niveau sportif. Eric DORIZON rappelle également que l'ETR c'est d'abord une démarche collective globale : analyse de la situation (effectif général, Ecole de Billard, nombre et niveau des formateurs dans les clubs, jeunes à potentiel...) puis la mise en place régionale d'un plan d'actions pluriannuel visant à accroître à la fois les effectifs mais aussi le niveau général dans toutes les disciplines et enfin une évaluation régulière et périodique des résultats et des actions correctives à mettre en œuvre.

Le Bureau décide de mettre le sujet à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur. Dominique CARAN s'interroge sur les coûts provoqués par la mise en place d'une ETR. François BELLO réfléchit aux hommes qui pourraient intégrer l'ETR. La Ligue de Billard des Pays de la Loire n'a jamais signé de convention ETR avec la Fédération. Hors la contribution de la Fédération à la mise en place de stages CFA (Dotation fédérale de 350 € par stage) est sous réserve d'une convention avec la Fédération (enveloppe de 24 K€ à destination des Ligues).

- **Clubs non affiliés à la FFB** : le Bureau souhaite qu'une commission ad hoc « rassemblement de la famille Billard » soit mise en place, réunissant 4 à 5 membres dont 1 ou 2 du Comité Directeur afin de réfléchir au sujet des clubs non affiliés. Plusieurs idées sont déjà ressorties comme : privilégier les rencontres départementales, pas d'obligations d'organiser des rankings pendant les deux premières années (sauf surplus excessifs de joueurs venant de ces clubs), formation sur le site de saisie et site FFB, faire des maillots pour les nouveaux licenciés, etc.

## ADMINISTRATIF FINANCES

- **Charte graphique** : il convient sans délai de mettre fin à l'habitude de la Ligue Pays de la Loire consistant à reproduire « ... La Ligue de Billard des Pays de la Loire AFFILIEE à la FFB CEB UMB... ». Il s'agit en effet d'un contresens qui n'a pas lieu de perdurer. Les clubs de billard sont affiliés à la Fédération Française de Billard, alors que la Ligue quant à elle, dispose d'une délégation de pouvoirs qui lui est accordée par la Fédération Française de Billard, laquelle bénéficie de la délégation de pouvoirs renouvelée sans interruption depuis l'arrêté du 31 décembre 1963.
- **Cotisations clubs et prix de la Licence dans la Ligue** : quelle est la politique que la Ligue doit définir pour 2021/2022 ? Très important sujet pour les finances de la Ligue, pour l'offre potentielle aux clubs non affiliés, pour la politique de prix et COVID 19 mais aussi pour le début de mise en cohérence régionale des actions (aller vers la fin du chacun fait ce qu'il veut dans son coin) → Le Bureau valide la nécessité de préparer sur le sujet une réflexion d'analyse approfondie aux fins de présentation à un futur Comité Directeur.
- **COVID-19** : le Bureau souhaite que chaque membre du Comité Directeur puisse selon ses connaissances faire remonter un listing des clubs potentiellement en difficultés financière dû à la crise sanitaire que nous subissons (location de salle, électricité à charge du club, etc.).

## OFFRE SPORTIVE

- **Reprise des compétitions** : à priori pas avant février 2021. Le Bureau souhaite que La Commission Sportive fasse des propositions pour la reprise des divers championnats, mais aussi recenser les compétiteurs individuels et par équipe qui souhaitent reprendre. L'idéal serait que la Commission Sportive propose des solutions les plus abouties lors du prochain Comité Directeur.

**La prochaine réunion du Comité Directeur se tiendra à Avrillé (49) le samedi 16 janvier à 10h.**

**Le Secrétaire Général**



**Ralph CHAILLOU**